FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC INC.
QUEBEC NATIVE WOMEN INC.

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Enquête sur la mort de Joyce Echaquan : Femmes autochtones du Québec se prononce

Kahnawake, 28 mai 2021 — Les audiences publiques portant sur le décès de Joyce Echaquan qui ont débutées le 13 mai dernier ont suscité beaucoup d'émotions. Viviane Michel, présidente de Femmes autochtones du Québec (ci-après FAQ), s'est aujourd'hui présentée au palais de justice de Trois-Rivières pour parler au nom de l'organisation.

L'attitude dégradante du personnel du Centre Hospitalier de Lanaudière n'est malheureusement pas une surprise pour FAQ. Il s'agit en fait du type de traitements que les femmes autochtones du Québec vivent depuis le début de la colonisation. Elles subissent non seulement des préjugés parce qu'elles sont autochtones, mais elles subissent également des préjugés associés à la « squaw », qui présentent la femme autochtone comme une mauvaise mère indigne et incapable, forcément toxicomane. Ces stéréotypes sont identifiés par le rapport de l'*Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées* (ci-après l'ENFFADA).

Malgré tout, ces derniers, internalisés par plus de 150 ans de colonialisme, sont immunisés de l'influence sociale qui pourrait les remettre en cause ou les éroder. L'enregistrement vidéo de Joyce Echaquan avant de mourir en est la preuve flagrante puisqu'elle contient tous les stéréotypes relevés par l'ENFFADA.

De surcroît, le racisme étayé dans cet enregistrement n'est pas un cas isolé. Il s'agit d'une manifestation de discrimination systémique vécue au quotidien par les femmes autochtones du Québec, notamment dans le système de la santé.

FAQ considère que les préjugés racistes et misogynes envers Madame Echaquan ont influencé la piètre qualité des soins et la réponse du personnel à l'endroit de sa détresse et de ses besoins. Celle-ci n'a pas reçu l'attention et la dignité qu'elle méritait en tant que personne, parce qu'elle était une femme autochtone.

« *Une tragédie qui aurait pu être évitée est survenue au Centre Hospitalier de Lanaudière alors que Joyce Echaquan s'y est rendue pour obtenir des soins. Elle était en douleur intense depuis des semaines ; au lieu de retrouver la santé, elle y a trouvé la mort* », se désole Viviane Michel, présidente de FAQ.

L’experte de FAQ, la Dre. Browne, a également témoigné au palais de justice en confirmant l’existence de tels stéréotypes sur les femmes autochtones et en affirmant que le personnel soignant a agi de manière discriminante envers Joyce Echaquan à cause de ces mêmes préjugés.

Plus particulièrement, l’experte a souligné que l'un des stéréotypes le plus omniprésent et le plus néfaste dans l'esprit des Canadien.ne.s est celui stipulant que les personnes autochtones sont plus enclines à consommer de l'alcool ou des substances, contrairement aux autres Canadien.ne.s. Les répercussions de ce préjugé et des agissements du personnel soignant en conséquence, conduisent à de mauvais diagnostiques et nourrissent la méfiance des personnes autochtones envers le système de santé. En effet, il s’avère que dans de nombreux cas, les femmes autochtones évitent de se faire soigner par crainte d'être jugées négativement et réprimandées par les prestataires de soins de santé, et dans le pire des cas, d'être placées sous surveillance, entraînant possiblement le retrait de leurs enfants.

La Dre. Browne souligne également le cas particulier des douleurs chroniques. Selon son témoignage, il s’agit de douleurs invisibles, mal comprises et mal diagnostiquées, plus souvent éprouvées par les femmes et qui peuvent être, entre autres, reliées à des traumatismes intergénérationnels. Les patientes de maladie chronique sont incomprises, font face à l’incrédulité et ne sont pas prises au sérieux. C’est encore plus vrai dans le cas des femmes autochtones en raison des stéréotypes qui leur sont accolées. Afin de consulter l’intégralité du document d’expertise présenté lors de son témoignage, veuillez vous référer au lien qui suit : https://www.faq-qnw.org/wp-content/uploads/2021/05/Dr.-Annette-J.-Browne-Expert-Witness-Written-Submission-May-28-2021.pdf (version française à venir).

Bien que la *Charte canadienne des droits et libertés* garantisse que chaque Canadien.ne a droit à une protection constitutionnelle et à une protection des droits humains contre la discrimination, les préjugés permanents et les mauvais résultats en matière de santé dont souffrent les peuples autochtones au sein des systèmes de santé témoignent d'un déni permanent de la dignité humaine fondamentale, profondément enraciné dans l'histoire du colonialisme au Canada. Ainsi, plusieurs recommandations ont été adressées à la Coroner.

« *Nous considérons qu’il s’agit d’un problème social qui va bien au-delà du racisme, des préjugés ou des biais implicites de personne individuelle. Donc, c’est pour ces raisons que nous considérons que les recommandations doivent s’orienter au-delà des recommandations spécifiques à l’hôpital de Lanaudière ou individuelles, mais que pour une réelle protection de la vie humaine, le problème systémique du racisme doit être adressé.* », atteste Viviane Michel, présidente de FAQ.

FAQ et la Dre. Browne recommandent notamment de mettre en place une formation sur l'antiracisme et la sécurité culturelle. Ces formations doivent adopter une approche féministe et intersectionnelle des discriminations vécues par les femmes autochtones. Elles doivent porter sur les préjugés et les réalités des femmes autochtones ainsi que sur les discriminations systémiques. Elles doivent aussi aborder la sécurisation culturelle et les besoins particuliers des femmes autochtones afin d’adapter les soins en conséquence. Il est nécessaire que ces formations soient faites en collaboration réelle avec les organismes autochtones ou des personnes autochtones, qui ont l’expertise et les connaissances nécessaires.

Néanmoins, ces formations ne seront pas non plus suffisantes pour changer le système. Le changement des connaissances, des attitudes et des comportements des individus et des institutions ne peut être durable sans un soutien organisationnel, des directives politiques, des mécanismes de responsabilisation et des actions au sein des ordres professionnels et des syndicats : il faut intégrer la formation et l'éducation dans le cadre d'un changement de système beaucoup plus large.

Enfin, il est impératif de mettre en place des mécanismes de responsabilisation et d'imputabilité en cas de racisme et discrimination. Pour ce faire, le *Principe de Joyce* doit être adopté dans le réseau de la santé et des services sociaux au Québec, qui comprend de nombreuses recommandations pertinentes sur ces derniers sujets.

-30-

Source :
Doreen Petiquay Barthold
Responsable des communications

Femmes autochtones du Québec
Business Complex, River Road
C.P. 1989, Kahnawake (Québec) J0L 1B0
514-757-1508 | communication@faq-qnw.org